

ASSURANCES EN IMMOBILIER : LES GARANTIES ESSENTIELLES
POUR LES PROS ET LEURS CLIENTS

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en présentiel collectif de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Toute personne exerçant en immobilier et souhaitant parfaire ou mettre à jour ses connaissances en matière d'assurances.
- Prérequis : Aucun prérequis

OBJECTIFS

- **Connaître les différents contrats d'assurance proposés dans le secteur de l'immobilier pour sécuriser sa pratique et conseiller au mieux ses clients**
- Comprendre le fonctionnement de chaque contrat et les garanties qu'il apporte pour identifier adéquat à chaque situation
- Aborder les nouveautés en matière législative et réglementaire

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
- La formation sera animée par Monsieur Eric Durand : Il a occupé l'ensemble des postes de Directeur dans le courtage d'assurance spécialisé dans le secteur de l'immobilier avant de créer sa propre structure EOD CONSEIL pour se consacrer à l'accompagnement et au conseil des courtiers d'assurance et aux assureurs dont la clientèle est composée de professionnels de l'immobilier.

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

Accueil (15 min)

Présentation par le CEP SO
Tour de table et évaluation des niveaux

Les solutions d'assurances pour les professionnels de l'immobilier (3h15)

- Quelques chiffres (composition du marché immobilier – Parc locatif Parc copropriété)
- Les métiers de l'immobilier
- Les principaux courtiers et assureurs spécialisés risques immobiliers (GLI – MRI)
- Les Assurances RCP - GF - RC des Agents - RC Dirigeants - Protection Juridique Professionnelle (garanties proposées & exemples de sinistres)

Dernière mise à jour : 1er décembre 2025

- La Multirisque Professionnelle (garanties proposées & exemples de sinistres)
- Les assurances Cyber (garanties proposées & exemples de sinistres)
- Les assurances Santé Prévoyance (garanties proposées & exemples de sinistres)
- L'intermédiation et inscription ORIAS
- Les mandataires d'intermédiaire d'assurance

Les solutions d'assurance pour les clients des professionnels de l'immobilier (3h15)

- Les principales évolutions réglementaires dans le secteur des assurances immobilières
- Protéger la copropriété - La Multirisque Immeuble
- Sécuriser la trésorerie - L'assurance Protection Juridique et des charges de copropriété impayées
- Couvrir les travaux - L'assurance Dommages Ouvrage
- Protéger son patrimoine - L'assurance Propriétaire Non Occupant
- Couvrir ses biens immobiliers et mobiliers - La Multirisque Habitation
- Garantir son investissement locatif - L'assurance des loyers impayés

DEBAT ET QUESTIONS-REPONSES AVEC LES PARTICIPANTS

Les participants pourront, à tout moment au cours de cette journée, intervenir et poser les questions.

Conclusion de la formation (15 min)

Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ

Pour les formations en intra cabinet, l'entreprise organisatrice s'engage, le cas échéant, à rendre accessible le lieu de la formation aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription. Nous pourrions alors étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.